



École Nationale Vétérinaire de Toulouse

**23 chemin des Capelles – B.P. 87614
31076 TOULOUSE cedex 3**

**MARCHÉ PUBLIC N° 57
DIALOGUE COMPÉTITIF**

**INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT DE
TÉLÉPHONIE**

**INVITATION À REMETTRE UNE OFFRE
EN FIN DE DIALOGUE COMPÉTITIF**

FIN DE DIALOGUE

Le 22/06/07, le pouvoir adjudicateur met fin à la phase du dialogue compétitif jugeant que la discussion est arrivée à son terme.

Conformément à l'article 67 VII, vous êtes donc invité à remettre une offre finale sur la base de la ou des solutions présentées et spécifiées au cours du dialogue dans un délai de **15 jours** à compter de l'envoi de cette lettre.

La remise de vos offres devra s'effectuer au plus tard

Le lundi 09 juillet 2007 à 12H00 précises.

DOCUMENTS

Afin de permettre une réponse plus rapide vous recevez en pièces jointes les documents nécessaires à votre réponse. Ils se composent de :

- Un acte d'engagement 9 pages
- Un CCAP 20 pages
- Une annexe 1 co-traitant 1 page
- Une annexe 2 DPGF 2 pages par tranche pour les 5 tranches conditionnelles et la tranche ferme. Ce nombre de page pourra être augmenté au besoin mais sa présentation devra se faire tranches par tranches.
- Une annexe 3 BPU 2 pages pour 11 catégories ou familles de produits dont une libre. Ce nombre de page pourra être augmenté au besoin mais sa présentation devra se faire tranches par tranches.
- Annexe 4 non fournie car formulation libre.
- Une annexe 5, formulaire DC13 de déclaration de sous traitants.

OFFRE

L'offre doit se constituer

- Des pièces fournies par le pouvoir adjudicateur mentionnées plus haut. Les annexes 1, 5 et 6 ne sont pas indispensables si le cas de figure, ne se présente pas.
- Des documents mentionnés en annexe nommée étude de cas ci-jointe. Cette annexe détaille les éléments nécessaires correspondant au 2^{ème} alinéa de l'article 67 VII du Code des Marchés Publics.



RAPPEL

Le 3^{ème} alinéa de cet article précise :

"Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments peuvent être demandés aux candidats sur leur offre finale. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier des éléments fondamentaux de l'offre finale, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire."

Le 5^{ème} alinéa précise en outre les mêmes dispositions une fois la sélection opérée et ce vis-à-vis du candidat retenu.

TRANSMISSION DES OFFRES

Les offres sont transmises par tout moyen prouvant date certaine.

- Plate forme de dématérialisation initialement utilisée pour cette procédure.
- Recommandé avec accusé de réception à l'adresse du pouvoir adjudicateur en précisant sur le pli de manière évidente :
- Directement à l'accueil du pouvoir adjudicateur.

Dans tous les cas où les offres sont adressées sous la forme "papier" sur le pli cacheté devra être inscrit, outre le **nom du candidat**, la mention "**offre pour le marché N° 57 installation d'équipements de téléphonie**"

DOUBLE EXEMPLAIRE

Les plis devront être fournis en **2 exemplaires identiques**. Dans chacun des deux exemplaires les **annexes 2 et 3** devront être transmises aussi sous la forme d'un **fichier EXCEL** (en plus de la forme papier). Ces fichiers n'auront pas été modifiés dans leur présentation ni leur format (sauf le nombre de pages qui sera différent selon l'importance du catalogue rempli). Cette formulation permettra une analyse plus rapide des offres et une garantie de contrôle des opérations éventuelle. Les formules de calcul ne devront pas être modifiées afin de pas fausser l'analyse des offres. Chaque cellule contenant un emplacement chiffré ne devra pas être accompagnée de lettres au risque de fausser les valeurs du calcul.

Dans tous les cas les documents papier sont ceux qui constituent les documents du marché.

Informations

Des compléments d'informations peuvent être demandés par la même procédure que durant la phase de dialogue compétitif.

Fait à Toulouse le 23/06/2007
Le pouvoir adjudicateur.

ÉTUDE DE CAS

1. PREAMBULE

Chaque tranche fait l'objet d'une étude de cas dont le contenu doit être constitué :

- d'un mémoire technique synthétique d'une longueur inférieure à 5 pages A4
- d'une décomposition des prix forfaitaires faisant référence au bordereau de prix unitaires joint à l'Acte d'Engagement qu'il s'agisse des matériels, des logiciels, des prestations de mise en œuvre et de maintenance.
- L'ensemble des fournitures (câbles, jarretières, étiquetage, étagères ...etc.) font partie intégrante du prix.
- d'un descriptif de la formation proposée aux administrateurs (sur la base de 3) et de l'information transmise aux usagers (sur la base de 50).

Le chiffrage de la maintenance doit être considéré sur 3 ans. Le coût doit prendre en compte la période de garantie.

La garantie de résultats s'applique sur les 3 ans sans restriction.

Les performances attendues sur la tranche ferme et les tranches conditionnelles 1 et 2 sont celles exprimées sur le PFD (Programme Fonctionnel Détaillé) en page 31, paragraphe III-4.

Pour les autres tranches conditionnelles, le candidat n'est pas tenu à une GTR mais devra préciser les conditions de sa GTI.

2. TRANCHE FERME

2.1. Réseau

- 2 cœurs de réseau en pile avec liaison d'interconnexion en 10 Go minimum
- les commutateurs d'extrémité devront comporter un double attachement avec 2*1Go, devront être POE sans restrictions en fonction du nombre de ports
- la capacité des équipements d'extrémité par local technique doit prendre en compte l'ensemble des besoins DATA et VOIX plus 30%.
- Toute liaison nécessitant des interfaces pour garantir le transport de la VOIX sur les fibres existantes devra être détaillée et chiffrée.
- L'ensemble des matériels actifs devra être supervisé avec un seul et même outil. Si cela nécessite le déploiement d'une machine, celle-ci devra être décrite, chiffrée et fournie.
- Les ponts WIFI CISCO 1100 devront être remplacés par des équipements compatibles avec les fonctions de ToIP et équivalents en terme de fonctionnement réseau.

MARCHÉ PUBLIC N° 57 ÉQUIPEMENTS TÉLÉPHONIE

- ATTENTION, à l'intérieur des bâtiments concernés par ces ponts (bâtiment NAC et F) aucun switch ni câblage n'est souhaité. En conséquence, le fonctionnement des postes DATA et VOIX devra s'effectuer en mode WIFI.
- La sécurité qui concerne le cryptage de la VOIX sur le WIFI devra apparaître clairement sur le bordereau de prix de l'étude de cas.
- Les onduleurs des baies devront être remplacés s'ils ne répondent pas à la couverture totale des équipements proposés. En outre, il est attendu :



Bâtiments P, IIIa, G et VIII	1 heure d'autonomie pour les équipements DATA et VOIX
Autres bâtiments	1/2 heure d'autonomie pour les équipements d'extrémité
Passerelle analogique du local autocom actuel	4 heures d'autonomie

Le candidat doit fournir la synthèse des puissances par baie. Les onduleurs fournis seront au format rack 19'' avec une possibilité de remontée d'alarmes SNMP non incluse dans l'étude de cas.

Le déploiement de tous les équipements (réseau, téléphonie, onduleur, serveurs ...etc.) devra être réalisé dans des baies 19'' avec flans et portes si les baies existantes ne conviennent pas (les prestations de mutation sont à chiffrer dans cette étude de cas).

2.2. VOIX

Architecture :

La solution sera composée de 2 serveurs VOIX à minima. En cas d'indisponibilité totale du réseau informatique, la solution devra assurer le fonctionnement en mode dégradé de 48 postes analogiques, de l'accès opérateur et du standard général de l'ENVT.

L'outil d'administration doit permettre la gestion et l'administration des serveurs VOIX et des matériels connexes s'y raccordant.

Un outil de taxation et d'observation du trafic devra être fourni. Pour ces 2 outils, l'équipement informatique nécessaire devra être décrit, chiffré et fourni : il faudra notamment préciser le système d'exploitation de la machine, le mode de fonctionnement (autonome, client/serveur), le nombre de licences incluses.

Besoins :

Le serveur de VOIX doit pouvoir garantir le fonctionnement de 500 utilisateurs. Au-delà le candidat détaillera les conditions d'extension du système et les paliers, tranches, licences ...etc. Il faudra également préciser l'impact éventuel sur le serveur VOIX et les outils d'administration en place.

10 dispositifs de filtrage patron/secrétaire

2 standards : 1 POPC, 1 poste de téléphonie spécifique

1 T2

Les postes

- 300 postes du plus bas de la gamme des postes IP et garantissant la possibilité d'y raccorder 1 poste informatique
- 100 postes de IP de type B (affichage > 2 lignes et un minimum de 4 touches de fonction)
- Les équipements nécessaires pour maintenir 48 postes analogiques existants en fonctionnement dégradé
- Le serveur ou tout autre dispositif garantissant la voix sur l'infrastructure WIFI
- 20 postes IP WIFI entrée de gamme

3. Tranche conditionnelle 1 : Serveur d'accueil

Le candidat devra fournir 2 solutions :

- une première solution sur la base des ressources intégrées au serveur VOIX : distribution des appels d'un N° SDA sur 5 postes IP (distribution cyclique) avec possibilité de statistiques limitées au nombre d'appels reçus, nombre d'appels traités, nombre d'appels perdus, durée de conversation.
- Une deuxième solution de type « Centre de Contacts ». Ce dispositif permettra le déploiement des modules distribution d'appels, SVI, CTI.
Pour l'étude de cas, le candidat devra chiffrer le module distribution des appels pour 5 agents et 1 superviseur ainsi que les statistiques associées.

4. Tranche conditionnelle 2 : Messagerie unifiée

La messagerie unifiée doit permettre de mettre en œuvre 400 boîtes vocales unifiées et 200 utilisateurs fax sur la base de 8 accès dont 2 à minima pour le fax.

Si les tranches conditionnelles 3, 4 et 5 nécessitent une messagerie unifiée, un seul outil devra proposer, détaillé et chiffré.

Le candidat détaillera l'équipement informatique dédié à la solution (configuration, pré requis, coût) et le fournira.

5. Tranche conditionnelle 3 : VISIOCONFÉRENCE

Le candidat fournira 3 solutions :

5.1. Télésurveillance

Le candidat proposera un dispositif de 3 caméras IP WIFI (possibilité de contact sec) à répartir sur le réseau avec un dispositif de supervision et d'enregistrement des séquences filmées.

Le dispositif doit permettre à 1 personne (à la fois) de visualiser depuis l'extérieur de l'ENVT la vidéo des 3 caméras depuis sa connexion Internet, et de visualiser les remontées d'alarmes.

Le candidat détaillera l'équipement informatique dédié à la solution (configuration, pré requis, coût) et le fournira.

5.2. Visioconférence point à point

Le dispositif de visioconférence point à point doit être accessible pour un grand nombre d'utilisateurs de l'ENVT (facilité d'accès et d'usage).

Toutefois le candidat doit fournir une solution permettant 30 sessions.

Il veillera à préciser toute interactivité avec les équipements de la tranche ferme.

La solution attendue devra impérativement être accessible aux environnements PC et Macintosh.

Le candidat détaillera l'équipement informatique dédié à la solution (configuration, pré requis, coût) et le fournira.

5.3. Visioconférence multipoints

Le dispositif de visioconférence multipoints devra permettre le raccordement d'utilisateurs via les accès suivants :

- RNIS
- Internet
- Intranet

En outre, les capacités du pont de conférence souhaité sont de :

- conférence ad hoc : 5
- conférence réservées : 7
- conférences collaboratives via le web : 7

La solution attendue devra impérativement être accessible aux environnements PC et Macintosh.

Le raccordement des utilisateurs extérieurs doit permettre de garantir notamment l'accès aux usagers transitant via la norme H323.

5.4. Visioconférence en salle

Le candidat proposera un dispositif d'1 équipement mobile comprenant :

- 1 CODEC
- 1 caméra mobile
- 1 écran 21'' et la possibilité de déporter sur un rétroprojecteur

5.5. Visioconférence en amphithéâtre

Le candidat proposera un dispositif d'1 équipement mobile comprenant :

- 1 CODEC avec 4 T0 RNIS disponibles
- 2 caméras mobiles

6. Tranche conditionnelle 4 : Télé-médecine

Le candidat fournira un dispositif accessible pour un grand nombre d'utilisateurs de l'ENVT équipés d'un ordinateur portable PC ou Macintosh.

Toutefois il fournira une solution permettant 3 sessions simultanées ad hoc (via le pont de la TC3). Les modes de connexion souhaités sont le réseau opérateur mobile 3G et toute solution en VPN.

Le candidat détaillera l'équipement informatique dédié à la solution (configuration, pré requis, coût) et le fournira.

7. Tranche conditionnelle 5 : Télé-enseignement

Le dispositif proposé devra permettre de gérer 3 sessions de 15 participants. A ce titre, le candidat précisera quel sera l'impact sur le pont de conférence de la TC3.

La solution devra permettre :

- l'enregistrement de sessions
- la prise en main à distance
- la réservation de conférence
- le travail collaboratif
- le partage d'applications
- la connexion avec une source vidéo externe (DVD, magnétoscope ...)

En outre, le candidat décrira en détail les modalités de gestion de la sécurité (traversée de firewall, multiplicité des ports à ouvrir, multiplicité des clients externes ...).

Il détaillera les outils d'administration, de gestion et de supervision de ces conférences.

Le candidat détaillera l'équipement informatique dédié à la solution (configuration, pré requis, coût) et le fournira.